



Séance du 26 septembre 2023

**Délibération de la Commission administrative de la Bourse du travail n° BT 2023 – 08
portant décision budgétaire modificative N°1 de l'exercice 2023 de la Bourse du travail de
Paris**

La Commission administrative de la Bourse du travail de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2221-1 à L.2221-10, R. 2221-1 à R.2221-26 et R.2221-53 à R.2221-62 ;

Vu le décret n° 70-301 du 3 avril 1970 portant réforme du statut de la Bourse du travail de Paris ;

Vu le règlement intérieur de la Bourse du travail de Paris ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu la décision du Secrétaire général de la Commission administrative de la Bourse du travail de Paris en date du 16 décembre 2021 portant désignation des membres de la Commission administrative de la Bourse du travail de Paris pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024, publiée au Bulletin officiel de la Ville de Paris n° 1 du 4 janvier 2022 ;

Vu la délibération BT 2023-2 8 novembre 2022 portant approbation du budget primitif 2023.

Sur proposition du Secrétaire général de la Bourse du travail de Paris,

Délibère :

Article 1 : la décision budgétaire modificative N°1 de l'établissement public Bourse du travail de Paris pour l'exercice 2023, arrêté en dépenses et en recettes conformément au tableau ci-annexé, est adoptée.

Article 2 : les écritures comptables correspondantes seront modifiées en conséquence.

Le Secrétaire général,
Jacques BORENSZTEJN

Décisions modificatives - BOURSE DU TRAVAIL - 2023

DM 1 - DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE EXERCICE 2023 - 26/09/2023

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
<i>Article(Chap) - Fonction</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap) - Fonction</i>	<i>Montant</i>
60623 (011) : Alimentation - 020	127,50	6479 (013) : Remb. sur autres charges sociales - 020	928,00
611 (011) : Contrats de prestations de services - 020	2 400,00	74748 (74) : Autres communes - 020	28 904,61
61228 (011) : Autres - 020	1 800,00		
6182 (011) : Documentation générale et technique - 020	270,00		
62268 (011) : Autres honoraires, conseils... - 020	10 200,00		
6331 (012) : Versement mobilité - 020	4 000,00		
6332 (012) : Cotisations versées au FNAL - 020	150,00		
6336 (012) : Cotisations au centre national et CNFPT - 020	2 242,00		
6338 (012) : Autres impôts,taxes&vers.assimilés sur rémunér. - 020	400,00		
64118 (012) : Autres indemnités - 020	5 300,00		
6415 (012) : Congés payés - 020	1 035,11		
6458 (012) : Cotisations aux organismes sociaux - 020	700,00		
6475 (012) : Médecine du travail, pharmacie - 020	1 188,00		
65888 (65) : Autres - 020	20,00		
Total dépenses :	29 832,61	Total recettes :	29 832,61

Total Dépenses	29 832,61	Total Recettes	29 832,61
-----------------------	------------------	-----------------------	------------------